



HÔTEL DE VILLE
1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération
2023-0020**

THEME :

Culture

OBJET :

**Convention de
résidence artistique**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Présents : 21

Absents : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 janvier 2023

Présents :

Mme Barbara NOURRY, Mr Jean-François CHARRIER, Mme Karine MAINGUET, Mme Marie-Laure BRIAND, Mr Clément LECOMTE, Mme Caroline BAUDOUIN, Mr Franck BOUQUIN, adjoints.

Mr Serge RAYNAUD, Mme Émilie CARROT, Mme Céline MARTINEAU, Mr Sylvain LOUARN, Mr Gérard LE FEL, Mr Xavier LEPREVOST, Mme Annabelle RETIERE, Mme Lina PUTOLA, Mme Armelle GEHIN, Mr Frédéric GEFFRIAUD, Mme Céline OLLIVIER, Mr Éric GAUTRON, Mme Louise DRÉAN, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers.

Étaient excusés :

- Mr Frédéric BOISLEVE, (pouvoir à Mme Karine MAINGUET) ;
- Mme Céline LECOMTE, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN) ;
- Mr Jean-Yves RETIERE, (pouvoir à Mr Frédéric GEFFRIAUD) ;
- Mr Éric VANDAELE, (pouvoir à Mr Jean-François CHARRIER) ;
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Céline MARTINEAU)

Secrétaire de séance : Madame Louise DRÉAN est nommée secrétaire de séance

La Commune de Saint-Mars-du-Désert a été sollicitée par l'association « Duo Rose & Eloïse » dans le cadre d'un spectacle de danse et de cirque.

Cette sollicitation porte sur la mise à disposition des locaux de la salle André Malraux sous la forme « d'accueil d'artiste en résidence ».

La mise en disposition est bien entendue calée sur le planning libre de l'Espace Malraux et en dehors des occupations habituelles ou des réservations.

Dans le cadre de la politique culturelle de la Commune et pour venir en soutien à la création, il est proposé d'accueillir cette compagnie en « résidence d'artistes » à l'Espace Malraux à titre gracieux le 28 février et les 2 et 3 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, la convention de résidence artistique jointe en annexe, et AUTORISE Madame le Maire à la signer.

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20230207-2023-0020-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2023

À Saint-Mars-du-Désert, le 7 février 2023,

Louise DRÉAN



Secrétaire de séance

Barbara NOURRY



Maire de SAINT-MARS-DU-DÉSERT

« Pour extrait conforme au registre »

Pour ampliation et par délégation,

Benoît RICHARD

Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le 14/02/2023 et publié à la mairie le 14/02/2023

N° de télétransmission.....044-214401796-20230207-2023-0020-DE

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20230207-2023-0020-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2023